

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 26 JUIN 2026,

Vu le code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil d'administration ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) ;
Vu l'instruction relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics (NOR : ECOE2411446) du 7 mai 2024 ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

L'université Clermont Auvergne détient des participations dans 4 sociétés : CNEP, CIDECO, Clermont Auvergne Innovation (CAI) et BIOVALO.

Les critères listés à l'article L123-16-2 du code de commerce sont remplis pour consolider les comptes des entités : le nombre moyen de salariés permanents est supérieur à 250 ; le montant hors taxe du chiffre d'affaires et des produits de fonctionnement y compris les subventions est supérieur à 48 millions d'euros ; le montant total du bilan est supérieur à 24 millions d'euros. Par ailleurs, une entité consolidée entre dans le périmètre de consolidation si l'organisme consolidant prend directement ou indirectement des participations selon un critère de contrôle ou d'influence notable.

Le contrôle est exclusif notamment lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote d'une autre entité. Pour l'exercice 2025, c'est le cas des filiales CIDECO (100%), CAI (99,35%) et CNEP (94.17%).

La société BIOVALO n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation car le pourcentage des droits de vote détenus est inférieur à 20% permettant de caractériser une influence notable de l'université (11.06%).

L'intégration des trois filiales dans la consolidation est globale.

Conformément à l'instruction relative à l'élaboration des comptes consolidés, les comptes de la fondation universitaire ne sont pas intégrés dans le périmètre de la consolidation.

Après avoir réalisé les opérations de consolidation des comptes : cumul des comptes individuels, élimination des opérations réciproques, élimination des titres de participation et répartition des fonds propres et des capitaux propres entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires, les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025 se traduisent par un excédent de + 2 870 121 € pour un actif net de 805 014 270 €.

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les comptes consolidés, tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 29
Pour : 25
Contre : 1
Abstentions : 3

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 1 juillet 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CA_20260626_15

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2025**



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	4
1.1. Bilan Consolidé	4
1.2. Compte de résultat consolidé	5
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	6
1.4. Impacts du changement de logiciel de consolidation	8
1.5. Tableau de variation des capitaux propres.....	10
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D’EVALUATION.....	11
2.1. Référentiel comptable.....	11
2.2. Modalités de présentation	11
2.3. Modalités de consolidation.....	11
2.3.1. Activités du groupe	12
2.3.2. Filiales	12
2.3.3. Liste des entreprises consolidées	12
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	12
2.3.5. Variation du pourcentage d’intérêt	12
2.4. Evénements significatifs.....	13
2.5. Evènements postérieurs à la clôture	17
2.6. Comparabilité des exercices.....	17
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	17
2.6.2. Comparabilité des comptes.....	17
2.7. Méthodes et règles d’évaluation	17
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	27
3.1. Ecart d’acquisition	27
3.2. Immobilisations incorporelles	27
3.3. Immobilisations corporelles.....	28
3.4. Immobilisations financières.....	29
3.5. Ventilation des créances par échéance	29
3.6. Titres non consolidés	30
3.7. Stocks	30
3.8. Trésorerie à court terme.....	30
3.9. Provision pour risques et charges	31
3.10. Emprunts et dettes financières	31
3.11. Ventilation des autres dettes par échéance	32
3.12. Impôts différés	32
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	33
4.1. Produits sans contrepartie directe.....	33
4.2. Produits avec contrepartie.....	33
4.3. Autres produits de fonctionnement	33
4.4. Achats consommés	33
4.5. Charges de personnel.....	34
4.6. Autres charges de fonctionnement	34
4.7. Impôts et taxes	34
4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif.....	35
4.9. Résultat financier	35
4.10. Impôts sur les bénéfices	35
4.11. Preuve d’impôt.....	36
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	37
5.1. Engagements donnés.....	37

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	37
6.1. Honoraires des commissaires aux comptes	37
6.2. Effectif moyen	37

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

ACTIF - En milliers d'Euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	1 871	1 469
<i>Dont Ecarts d'acquisition positifs</i>	-	-
Immobilisations corporelles	289 715	296 539
Immobilisations financières	357 449	357 557
Titres mis en équivalence	-	-
Actif immobilisé	649 035	655 565
Stocks et en-cours	1 574	2 075
Clients et comptes rattachés	9 640	10 289
Autres créances	31 979	31 481
Comptes de régularisation actif	342	257
Valeurs mobilières de placement	459	650
Disponibilités	111 985	107 059
Actif circulant	155 979	151 811
Total Actif	805 014	807 376

PASSIF - En milliers d'Euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Financements reçus de l'Etat	127 475	132 338
Autres financements reçus	63 099	61 275
Réserves consolidées	157 026	159 368
Résultat consolidé	2 870	3 629
Intérêts minoritaires	46	52
Ecarts d'acquisition négatifs	-	-
Fonds propres	350 516	349 404
Provisions	2 020	1 962
Emprunts et dettes financières	366 750	367 285
Fournisseurs et comptes rattachés	5 919	11 696
Autres dettes	76 301	71 063
Comptes de régularisation	3 508	5 967
Dettes	454 498	457 972
Total Passif	805 014	807 376

1.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat - En milliers d'Euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits	347 572	343 132
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	308 409	304 092
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	38 961	38 172
- Autres Produits de fonctionnement	202	868
Charges de fonctionnement	- 328 845	- 332 233
- Achats consommés	- 15 266	- 18 505
- Charges de personnel	- 274 013	- 269 950
- Autres charges de fonctionnement	- 39 567	- 43 777
Charges d'intervention	- 15 885	- 14 818
- Impôts et taxes	- 3 498	- 3 516
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 24 706	- 22 622
Reprise de financement rattaché à un actif	12 318	11 321
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	2 842	- 3 919
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	3	13
Résultat d'exploitation après dotations aux amort., dép. et reprises des EA liés aux entités intégrées	2 845	- 3 906
Résultat financier	- 144	- 173
- Charges financières	- 414	- 299
- Produits financiers	270	126
Impôts sur les résultats	166	447
Résultat net des entreprises intégrées	2 867	- 3 632
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 867	- 3 632
Intérêts minoritaires	3	3
Résultat net (part du groupe)	2 870	- 3 629

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau des flux de trésorerie - En milliers d'Euros

31 déc. 2025

31 déc. 2024

Résultat net total des entités consolidées	2 867	-3 632
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	23 927	10 998
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	529	67
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-12 318	0
Marge brute d'autofinancement	15 004	7 434
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	0
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	-233	8 368
Variation nette des stocks	501	-165
Variation nette des clients et comptes rattachés	650	3 478
Variation nette des autres postes d'actifs	10 646	11 288
Variation des rubriques de liaison	0	0
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	-5 777	-5 128
Variation nette des autres postes du passif	-6 252	-177
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	14 771	15 734
Acquisitions d'immobilisations	-17 954	-57 527
Cessions d'immobilisations	24	14
Réduction des autres immobilisations financières	10	24
Variation nette des placements à court terme	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	-17 920	-57 489
Émissions d'emprunts	70	35 846
Remboursements d'emprunts	-584	-640
Variation des subventions d'investissements	7 758	6 214
Augmentations / réductions de capital	2 776	0
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	10 020	41 420
ENCAISSEMENTS	-11 197	-5 169
DÉCAISSEMENTS	9 081	6 097
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	-2 116	928
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	4 755	593
Trésorerie : ouverture	107 660	107 067
Trésorerie : clôture	112 415	107 660

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

Les fonds en caisse et soldes bancaires ;

Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;

Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.

Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.

Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.

Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidences des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

1.4. Impacts du changement de logiciel de consolidation

Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2025, un changement d'outil a été opéré, avec le passage de VIAREPORT à AMELKIS. Cette évolution a entraîné des ajustements de présentation, se traduisant par des reclassements liés à la réaffectation des agrégats spécifiques aux établissements publics.

En conséquence, les tableaux ci-dessous présentent les corrections du comparatif lié à ce changement :

	Clôture 2024 selon AMELKIS	Clôture 2024 selon VIAREPORT	Différence
Immobilisations incorporelles	1 469	1 469	-
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>	-	-	-
Immobilisations corporelles	296 539	296 539	-
Immobilisations financières	357 557	357 557	-
Titres mis en équivalence	-	-	-
Actif immobilisé	655 565	655 565	-
Stocks et en-cours	2 075	2 075	0
Clients et comptes rattachés	10 289	10 289	-
Autres créances	31 481	31 481	-
Comptes de régularisation actif	257	257	-
Valeurs mobilières de placement	650	650	-
Disponibilités	107 059	107 059	-
Actif circulant	151 811	151 811	-
Total Actif	807 376	807 376	-

PASSIF - En milliers d'Euros	Clôture 2024 selon AMELKIS	Clôture 2024 selon VIAREPORT	Différence
Financements reçus de l'Etat	132 338	132 338	
Autres financements reçus	61 275	61 275	
Réserves consolidées	159 368	159 368	
Résultat consolidé	- 3 629	- 3 629	
Intérêts minoritaires	52	52	
Ecart d'acquisition négatifs	-	-	
Fonds propres	349 404	349 404	0
Provisions	1 962	1 962	-
Emprunts et dettes financières	367 285	367 285	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 696	11 696	-
Autres dettes	71 063	71 063	-
Comptes de régularisation	5 967	5 967	-
	457 972	457 972	
Total Passif	807 376	807 376	0

	Clôture 2024 selon AMELKIS	Clôture 2024 selon VIAREPORT	Différence	
Produits	343 132	343 133	-	1
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	304 092	304 092	-	-
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations c	38 172	38 172	-	-
- Autres Produits de fonctionnement	868	869	-	1
Charges de fonctionnement	- 332 233	- 332 234	-	1
- Achats consommés	- 18 505	- 201	-	18 304
- Charges de personnel	- 269 950	- 269 950	-	-
- Autres charges de fonctionnement	- 43 777	- 62 083	-	18 305
Charges d'intervention	- 14 818	- 14 818	-	-
- Impôts et taxes	- 3 516	- 3 516	-	-
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 22 622	- 22 622	-	-
Reprise de financement rattaché à un actif	11 321	11 321	-	-
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	- 3 919	- 3 919	-	0
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	13	13	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amort., dép. et reprises des EA liés aux entités	- 3 906	- 3 906	-	0
Résultat financier	- 173	- 172	-	0
- Charges financières	- 299	- 298	-	1
- Produits financiers	126	126	-	-
Impôts sur les résultats	447	447	-	0
Résultat net des entreprises intégrées	- 3 632	- 3 632	-	0
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 3 632	- 3 632	-	0
Intérêts minoritaires	3	3	-	0
Résultat net (part du groupe)	- 3 629	- 3 628	-	0

1.5. Tableau de variation des capitaux propres

	31 déc. 2024	Correction à l'ouverture	Affectation du résultat n-1	Résultat n	Variation des subventions d'investissement/des FEA non		Variation des subventions d'investissement/des FEA		Variations de périmètre	31 déc. 2025
					Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution		
Financements reçus de l'Etat	132 338				2 776	618		-8 257		127 475
Autres financements reçus	61 275				7 673	202	85	-6 135		63 099
- de l'État	0									0
- d'autres entités	61 275				7 673	202	85	-6 135		63 099
Réserves consolidées	159 368	1 286	-3 629							157 026
Résultat de l'exercice	-3 629	0	3 629	2 870						2 870
Autres	0									0
Total fonds propres (part du groupe)	349 352	1 286	0	2 870	10 449	820	85	-14 392	0	350 470
Intérêts minoritaires	52			-3					-3	46
Total capitaux propres	349 404	1 286	0	2 867	10 449	820	85	-14 392	-3	350 516

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel: Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs: Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE			Société tête de groupe - consolidante	
CNEP	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	99,3%	99,3%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2025, les pourcentages de contrôle et d'intérêt de l'entité CLERMONT AUVERGNE INNOVATION est passé de 99,28% à 99,35%.

2.4. Événements significatifs

► Présentation de l'Établissement public expérimental Université Clermont Auvergne

La personne morale Université Clermont Auvergne a pris fin au 1^{er} janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies), était constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

À compter du 1^{er} janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Jusqu'au 31 décembre 2023, il partageait et coordonnait certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Le décret du 7 décembre 2020 a été modifié par le décret n° 2024-3 du 2 janvier 2024 pour accueillir l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand comme établissement-composante. Des modifications institutionnelles sont également apportées, relatives notamment aux prérogatives du président, à la création d'un directoire élargi aux représentants des établissements associés à l'Université Clermont Auvergne, à la composition et aux missions du directoire et aux compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche. Il est également désormais prévu la préparation par le président d'Université Clermont Auvergne d'une synthèse des documents budgétaires de l'UCA et de ses établissements-composantes en s'appuyant sur les notes établies par les ordonnateurs de chaque établissement-composante.

Les établissements-composantes conservent leur autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec leur propre direction et leur propre conseil d'administration) mais s'engagent à suivre et à mettre en œuvre les orientations et les politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les nouveaux statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été approuvés par les six instituts de l'EPE, par l'ENSACF et par la délibération n° 2023-11-10-02 du 10 novembre 2023 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne ; ils sont annexés au décret n° 2024-3 du 2 janvier 2024.

L'EPE est composé de l'ENSACF et des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management.
- Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement.
- Institut Sciences.
- Institut Universitaire de Technologie.
- Clermont Auvergne INP, établissement -composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne (BU)
- Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- Le service université culture (SUC)
- Le service de santé au travail (SST)
- Le Pôle Santé handicap étudiant,
- L'Espace Accueil Etudiants,

- La CAP Europe,
- Le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)
- Le Collège des Ecoles Doctorales (CED),
- Le Centre EURAXESS Auvergne (CEA),
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne PEPITE,
- Le Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- Le Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)
- La Maison pour la Science en Auvergne (MPSA)

L'université abrite une fondation universitaire.

La structure budgétaire du budget initial de l'exercice 2025 approuvée par délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2024 comprend un budget annexe immobilier.

L'Université Clermont Auvergne & associés qui avait été créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, afin d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale, a pris la dénomination de « Alliance Université Clermont Auvergne » en 2024.

Les structures associées sont les suivantes :

- En tant que membres de l'EPE UCA : Clermont Auvergne INP et l'ENSACF (établissements-composantes),
- En tant que membres associés : AgroParisTech, l'Ecole Supérieure d'Art Clermont Métropole, le groupe ESC Clermont, l'Institut VetAgro Sup, le CROUS Clermont-Auvergne, le CNRS, l'INSERM, l'INRAE, la FERDI, le CHU de Clermont-Ferrand, le Centre de Lutte contre le Cancer Jean Perrin, les entreprises Michelin et Limagrain.

Dans le cadre de cette Alliance, l'UCA est chargée d'assurer la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie de Clermont-Ferrand.

► Les autres caractéristiques :

- Un patrimoine en partie dévolu :

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.

- Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE (Science-Innovation-Territoire-Economie) dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site clermontois (SIGMA Clermont, VetAgro Sup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales.

Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 a octroyé à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 20-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n° ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- LABEX : 74,12M€
- PIA 1 : 45 M€
- PIA 2 : 237,78 M€

Un 1^{er} transfert définitif a été effectué le 1er avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée.

Un 2nd transfert définitif de 35,69 M€ était soumis à la condition que l'INP Clermont Auvergne soit pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Cette intégration a été réalisée par la publication du décret n°2024-3 du 2 janvier 2024. Le second transfert a donc été effectué en 2024. Les intérêts générés par ce 2nd transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1^{er} versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribuées dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement en l'absence de schémas de comptabilisation précis arrêtés par l'Etat.

- Clermont Auvergne Innovation (CAI) :

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 99,35 % du capital.

L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

- Les principaux projets en cours de réalisation :

- Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un 1^{er} financement de l'ANR de 2,5 M€ qu'elle a affecté autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».
- Dans le cadre du programme CAP I-TERR financé au titre du PUI, l'UCA est chef de file du consortium dont les fondateurs sont : l'UCA, le CNRS, INRAE, IRD, CAI, INP Clermont Auvergne, VetAgro Sup et le CHU Gabriel Montpied. L'objectif du programme est :
 - D'accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entrepreneuriat) au sein du site ;
 - D'augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets, notamment par la création de start-ups deeptech.

Montant de la subvention : 4 M€.

- Le Projet Cap GS retenu en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) » du PIA3 ; il rassemble sept filières en Master et Doctorat autour des thématiques sur les enjeux sociétaux tels que le développement international et la production durable, la qualité de vie des populations humaines, la préservation de l'environnement et l'adaptation aux risques naturels « concevoir des nouveaux modèles de vie et de production durable » ; montant de l'opération : 16.24 M€ ; financement 12 M€.

- Le projet CAP ART a été retenu dans le cadre de l'AAP IDÉES du PIA III. Il a pour objectif de développer des projets partenariaux à forte visibilité sur les départements auvergnats, à partir des campus territoriaux de l'Université Clermont Auvergne ; montant de l'opération : 3 M€ ; financement : 3 M€.
- Dans le cadre du Programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR) financé par l'ANR à hauteur de 1.58 M€, le projet structurant CAP RUPTURE coordonné par CAP Europe, rassemble l'EPE UCA, le CNRS, l'INSERM, INRAE et VetAgro Sup ; ce projet a pour objectif de structurer pour le site Clermont Auvergne un guichet Europe au périmètre transversal pour l'accompagnement des porteurs de projets européens, de développer des actions de réseautage et de détection d'opportunités pour améliorer la participation du site dans les réseaux d'influence et de structurer un « Parcours vers l'Europe » en proposant des mesures incitatives aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UCA.
- Le projet FAMOUS : il a été retenu dans le cadre de la 1ère vague de l'AMI CMA ; il est porté par l'UCA sur le campus d'Aurillac. Labellisé « Compétences et Métiers d'Avenir » dans le cadre du programme « France 2030 », il vise à développer la formation en lien avec les entreprises du territoire dans le domaine de la microbiologie industrielle et de la fermentation. Montant du financement : 1.83 M€
- Le projet France ORBIMOB : retenu dans le cadre du Volet 2 de l'AMI CMA, il a pour objectif l'émergence de nouvelles mobilités durables à différentes échelles sur les territoires urbains, périurbains et ruraux ; il s'articule autour de quatre grandes thématiques : transitions technologique et juridique, infrastructures de mobilités, relations entre mobilité et territoires, ainsi que la santé. Subvention versée par la Caisse des Dépôts et des Consignations : 7 M€.
- L'Alliance ARTEMIS : projet d'université européenne, porté par un consortium de huit établissements dont l'Université Clermont Auvergne est coordinatrice. Ce projet a été sélectionné par la Commission européenne comme initiative « Université européenne » et a reçu un cofinancement de 8.64M€ pour quatre ans. Le consortium comprend 8 universités européennes localisées en Allemagne, Belgique, Estonie, Grèce, Italie, Norvège et en Roumanie ainsi que 80 partenaires.
- Le MIAI Cluster ou Multidisciplinary Institute in Artificial Intelligence, porté par l'Université Grenoble Alpes en partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc et l'Université Clermont Auvergne, fait partie des lauréats de l'appel "IA-Cluster" 2023. Montant du financement pour l'université Clermont Auvergne : 8,9 M€
- Les opérations immobilières : après l'ouverture du KAP Learning Centre, mis en service en 2024, l'UCA poursuit sa politique immobilière avec deux nouvelles opérations inscrites au budget initial de l'exercice 2025 : la restructuration du bâtiment Mitterrand (opération estimée à 30 M€) dont les travaux sont prévus sur une durée de 2 ans et la réhabilitation du bâtiment Gergovia (UFR LCSH - opération estimée à 50 M€).
- L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ENSA de Clermont-Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'un espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€ TTC). Cette convention a fait l'objet de 2 avenants signés en 2024, l'un modifiant les missions du mandataire en lui attribuant la réalisation de l'ensemble des diagnostics ainsi que toutes les prestations intellectuelles et le second modifiant le montant du projet qui est porté à 3.6 M€ TDC hors option et 3.75 M€ TDC. Sur l'exercice 2025, l'opération a été stoppée à l'initiative du conseil d'administration de l'ENSACF en raison de l'augmentation du budget prévisionnel de l'opération. Une décision d'arrêt de l'opération a été prise. Le solde de tout compte interviendra sur l'exercice 2026.

- **CIDECO**

Pour rappel, la société CIDECO a obtenu en 2023 le bénéfice du régime fiscal et social du statut de Jeune Entreprise Innovante.

A ce titre, la société bénéficie d'une exonération de la moitié de son impôt sur les sociétés pour l'exercice 2025.

La société a comptabilisé dans ses comptes un Crédit Impôt Recherche de 231 K€ au titre des dépenses de recherches effectuées en 2025.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2025 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	Date de clôture	Durée d'exercice	Date de clôture	Durée d'exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31/12	12	31/12	12
CNEP	31/12	12	31/12	12
CIDECO	31/12	12	31/12	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31/12	12	31/12	12

2.6.2. Comparabilité des comptes

L'exercice clos est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Une correction d'erreur portant sur des exercices antérieurs (2020-2024), relative au rattachement d'un financement à un bien immobilisé (LMV), a été comptabilisée en capitaux propres, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Cette correction a été enregistrée conformément aux principes relatifs aux changements comptables et aux corrections d'erreurs, afin de rétablir la fiabilité des soldes du bilan sans altérer les soldes intermédiaires de gestion ni la capacité d'autofinancement (CAF).

L'impact de cette correction sur les capitaux propres s'élève à : 1 286 K€.

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

➤ Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changements de méthode au cours de l'exercice.

➤ Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.

Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNCEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques.

➤ **Ecart d'évaluation**

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

➤ **Note sur les dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

➤ Immobilisations corporelles

Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 18/12/2020. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

A titre dérogatoire, des durées d'amortissement inférieures peuvent être adoptées pour tenir compte des modalités de financements spécifiques essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

► Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2023, l'UCA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement.

En 2024, des biens supplémentaires ont été inclus dans le contrat acté en 2023. Au cours de l'exercice 2025, aucun bien supplémentaire n'a été financé de cette façon.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

► Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des couts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;

- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (en K€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	1	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634	-	634
Frais de gestion de la SPV	331	-	331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro	1	-	1
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104	-	104
Montant Global à Financer	15 867	1 166	17 033

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en K€)	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249		1 249
LMV	16 966		16 966
Total des immobilisations corporelles	18 215	0	18 215

Amortissements (en K€)	Amortissements au 01/01/2025	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2025
Crèche	314	35	349
Laboratoire LMV	3 791	424	4 215
Total des amortissements	4 105	459	4 564

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Un avenant a été signé le 5 décembre 2022 pour revoir la redevance R3 « Maintenance de la crèche » qui est portée à 81.28 K€ HT, (soit + 1 013 €/an) et celle de la redevance Gros Entretien dont le nouveau montant annuel est de 208.38 K€ (soit + 244 €/an).

Le montant des engagements au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€) c/16	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	Non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Situation de la dette au 31/12/2025	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	10 460	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	11 764	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, la maintenance et de renouvellement	5 237	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée) et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

► Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

▶ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

▶ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

▶ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

▶ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

▶ Financement de l'actif

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation par l'État a pour contrepartie un compte de financement de l'actif. Ces comptes peuvent être subdivisés en fonction de la nature du bien (mis à disposition ou remis en pleine propriété). Bien que ces comptes de financement de l'actif fassent partie des capitaux propres, il est important de les distinguer des autres rubriques de capitaux propres.

Les financements externes de l'actif (anciennement appelés subventions d'investissement) sont comptabilisés au passif, et non dans les capitaux propres. La distinction entre les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers, ainsi que leur rattachement ou non à un actif déterminé, est conforme aux sources.

Les financements externes de l'actif rattachés à un actif amortissable sont repris en résultat, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces financements. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature de la dépréciation de l'actif.

► Provisions pour risques et charges

Les provisions peuvent être constituées lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable, ou lorsqu'il est certain. La probabilité de la charge peut être née au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur. Une provision est maintenue au bilan jusqu'à ce que l'obligation soit éteinte ou que la probabilité d'une sortie de ressources devienne faible.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, ce qui implique que l'objet de l'obligation peut également être incertain dans certains cas.

Une provision est comptabilisée dès lors que, cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers ;
- cette sortie de ressources se fera sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêt des comptes.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

► Ecart de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que lorsque leur récupération est probable. Cette récupération peut dépendre de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement, mais ce n'est pas une condition nécessaire. La récupération des actifs d'impôts différés n'est pas systématique lorsque les déficits sont reportables indéfiniment.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	31 déc. 2025
Ecart d'acquisition	707	707
Amortissements des écarts d'acquisition -	707	707
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
Valeur nette	-	-
Ecart d'acquisition - passif	1 486	1 488
Reprise - écart d'acquisition - passif -	1 486	1 488
Valeur nette	-	-

L'écart d'acquisition (aussi bien actif que passif) est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

3.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Frais de recherche et développement	626	-	-	173	799
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	3 996	383	-	18	4 397
Droit au bail	16	-	-	-	16
Autres immobilisations incorporelles	1 291	254	276	165	1 434
Immobilisations incorporelles en cours	373	171	-	190	354
Immobilisations incorporelles	6 302	808	276	165	7 000

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Amortissements frais de recherche et développement	-	391	111	1	501
Amortissements concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	-	3 870	164	1	4 035
Amortissements droit au bail	-	3	3	-	6
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-	569	159	141	587
Amortissements des immobilisations incorporelles	-	4 833	437	141	5 129

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Dépréciations autres immobilisations incorporelles	-	-	25	25	-
Dépréciations des immobilisations incorporelles	-	-	25	25	-

3.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Terrains	21 014	-	-	-	21 014
Agencements et aménagements de terrains	193	14 -	7	-	200
Constructions	361 021	2 907 -	472	6 266	369 721
Installations techniques, matériel & outillage	89 293	6 742 -	145	-	95 891
Autres immobilisations corporelles	62 114	4 680 -	82	-	66 712
Matériel informatique	74	3 -	6	-	72
Immobilisations corporelles en cours	10 489	2 683 -	229 -	5 186	7 758
Avances et acomptes s/imm. corp.	2 638	8	- -	1 245	1 400
Immobilisations corporelles	546 836	17 037 -	941 -	165	562 768
Dont immobilisations en crédit-bail :					
Crédit-Bail (Ecritures manuelles)	339	-	-	-	339

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Amortissements Agencements et aménagements de terrains	- 160 -	6	-	7 -	159
Amortissements Constructions	- 124 470 -	14 089	-	466 -	138 093
Amortissements Installations techniques, matériel & outillage	- 75 198 -	5 045	-	145 -	80 098
Amortissements Autres immobilisations corporelles	- 50 150 -	4 316	-	82 -	54 384
Amortissements Matériel informatique	- 69 -	4	-	6 -	67
Amortissements des immobilisations corporelles	- 250 047 -	23 460	-	706 -	272 802
Dont immobilisations en crédit-bail :					
Crédit-Bail (Ecritures manuelles)	- 133 -	95	-	- -	228
Immobilisations corporelles	- 133 -	95	-	- -	228

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Dépréciations Immobilisations corporelles en cours	- 250	-	-	- -	250
Dépréciations des immobilisations incorporelles	- 250	-	-	- -	250

3.4. Immobilisations financières

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Titres de participation	311	-	-	-	311
Intérêts courus sur créances et prêts	7	-	-	-	7
Titres immobilisés (non courants)	327	45	157	-	214
Prêts	-	14	10	6	10
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant	356 913	-	-	6	356 907
Immobilisations financières	357 558	59	167	-	357 449
Actifs financiers	357 558	59	167	-	357 449

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	31 déc. 2025
Dépréciations sur titres de participation	-	1	-	1
Dépréciations sur immobilisations financières	-	1	-	1
Dépréciations sur actif financier	-	1	-	1

3.5. Ventilation des créances par échéance

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Intérêts courus sur créances et prêts	7	7	-	-
Prêts	10	10	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant	356 907	3	-	356 905
Total Créances par échéance	356 925	20	-	356 905

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	258	-	258	-
Clients et comptes rattachés part < 1 an	4 096	4 096	-	-
Factures à émettre - courant	6 381	6 381	-	-
Clients et comptes rattachés	10 735	10 477	258	-
Avances et acomptes versés sur commandes	270	270	-	-
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	12	12	-	-
Créances fiscales hors IS- part < 1an	30 024	30 024	-	-
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	1 526	1 526	-	-
Autres créances part < 1an	147	147	-	-
Autres créances	31 979	31 979	-	-
Charges constatées d'avance part < 1 an	342	342	-	-
Comptes de régularisation	342	342	-	-
Actif circulant	43 056	42 798	258	-

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	BIOVALO	10		10
UCA	OAT - Obligations	113		113
CAI	Actions BIOP	150		150
CAI	Actions UCA	20		20
CAI	ACTIONS SURGAR	130		130
CAI	ACTIONS NUTRITHERAGEN	1	1	-
CAI	FPCI PERTINENCE INVEST2	101		101
CNEP	Divers	0		0
Total		525	1	524

3.7. Stocks

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Variation	Autres mouvements	Mouvement de périmètre	31 déc. 2025
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	-	30	-	-	30
En-cours de biens	5 743	104	-	-	5 847
Produits intermédiaires finis	527	3	-	-	530
Stocks et en-cours bruts	6 269	138	-	-	6 407

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Mouvement de périmètre	31 déc. 2025
En-cours de biens	-	4 194	-	4 833
Dépréciations sur stocks et en-cours	-	4 194	638	4 833

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Variation	31 déc. 2025
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	-	-	30	30
En-cours de biens	1 549	-	638	1 014
Produits intermédiaires finis	527	-	3	530
Stocks et en-cours nets	2 075	-	638	1 574

3.8. Trésorerie à court terme

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Variation	31 déc. 2025
VMP - Equivalents de trésorerie	650	191	459
Disponibilités	107 059	4 926	111 985
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	20	29
Trésorerie à court terme	107 660	4 755	112 415
Trésorerie brute	107 660	4 755	112 415

3.9. Provision pour risques et charges

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations	31 déc. 2025
Provisions pour litiges - non courant	144	31 -	9	-	-	166
Autres provisions pour charges - non courant	1 818	124 -	88	-	-	1 853
Provisions	1 962	155 -	97	-	-	2 020

3.10. Emprunts et dettes financières

En milliers d'Euros	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	246	70 -	64	9	260
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	68	-	-	9	60
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	366 314	-	520 -	11	365 783
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	608	-	-	11	619
Intérêts courus sur emprunts	0	-	0	-	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	49	-	-	20	29
Emprunts et dettes financières	367 285	70 -	584 -	20	366 750

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	260	-	193	67
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	60	60	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	365 783	-	2 246	363 537
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	619	619	-	-
Intérêts courus sur emprunts	0	0	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	29	29	-	-
Emprunts et dettes financières	366 750	708	2 439	363 604

3.11. Ventilation des autres dettes par échéance

En milliers d'Euros	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Dettes fournisseurs - courant	421	421	-	-
Factures non parvenues - courant	5 498	5 498	-	-
Dettes fournisseurs	5 919	5 919	-	-
Ecart d'acquisition - passif	1 488	-	-	-
Reprise - écart d'acquisition - passif	- 1 488	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	55 221	55 221	-	-
Dettes sociales - courant	12 490	12 490	-	-
Dettes fiscales (hors IS) - courant	676	676	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - non courant	111	-	111	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	311	311	-	-
Autres dettes - courant	7 493	7 493	-	-
Autres dettes	76 301	76 190	111	-
Produits constatés d'avance - courant	3 508	3 508	-	-
Comptes de régularisation	3 508	3 508	-	-
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	85 728	85 617	111	-

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2025 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable.

Aucune activation de déficits reportables n'a été constaté au sein des comptes consolidés.

	Total des déficits reportables au 31/12/2025 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	5 101		5 101	25%	-
CIDECO	146		146	25%	-
CNEP	2 280		2 280	25%	-
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE					
TOTAL	7 528	-	7 528		-

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société a été déficitaire en 2025.
- Nous n'avons pas d'élément nous permettant d'avoir une approche des résultats fiscaux sur les prochaines années.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Subventions d'exploitation	305 777	301 654
Dons et legs	224	30
Produits de la fiscalité affectée	2 409	2 409
Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	308 409	304 092

4.2. Produits avec contrepartie

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Production vendue de biens	39	-
Production vendue de services	30 386	28 566
Ventes de marchandises	-	20
Produits des activités annexes	3 412	3 684
Production stockée	107	201
Production immobilisée	590	408
Produits de cessions immobilisation incorporelles - corporelles	14	-
Autres produits	4 412	5 272
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	1
Produits de cession d'immo. corp.	-	14
Autres produits exceptionnels	-	5
Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	38 961	38 172

4.3. Autres produits de fonctionnement

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles	25	-
Reprise sur provisions d'exploitation	97	319
Rep./Dépr. sur actif circulant	79	438
Transferts de charges d'exploitation	2	110
Autres Produits de fonctionnement	202	868

4.4. Achats consommés

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	- 103	- 200
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	30	- 1
Achats d'études et prestations de services	- 711	- 511
Autres achats	- 96	- 130
Achats non stockés de matières et fournitures	- 14 385	- 17 663
Achats consommés	- 15 266	- 18 505

4.5. Charges de personnel

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Rémunérations du personnel	- 162 339	- 162 615
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 110 107	- 105 703
Autres charges de personnel	- 1 567	- 1 632
Charges de personnel	- 274 013	- 269 950

4.6. Autres charges de fonctionnement

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Autres services extérieurs	- 2 439	- 2 952
Sous-traitance	- 491	- 494
Redevances de crédit-bail et assimilées	- 17	- 2
Locations immobilières et charges locatives	- 1 976	- 1 631
Entretien et réparations	- 5 460	- 6 196
Primes d'assurances	- 364	- 392
Personnel détaché et interimaire	- 1 666	- 2 106
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 1 186	- 1 148
Publicité, publications, relations publiques	- 951	- 1 299
Transport	- 509	- 420
Déplacements, missions et réceptions	- 4 412	- 5 470
Frais postaux et frais de télécommunications	- 439	- 428
Frais bancaires	- 48	- 41
Autres charges externes	- 6 715	- 7 038
Valeurs comptables immos incorporelles et corporelles cédées	- 396	-
Autres charges	- 12 497	- 13 937
VNC des titres conso cédés	-	- 31
VNC des immo. corp. cédées	-	- 50
Autres charges exceptionnelles	-	- 146
Autres charges de fonctionnement	- 39 567	- 43 777

4.7. Impôts et taxes

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	- 3 366	- 3 380
Autres impôts et taxes	- 132	- 137
Impôts et taxes	- 3 498	- 3 516

4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	- 309	- 624
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	- 23 588	- 21 839
Dot. aux provisions d'exploitation	- 155	- 120
Dotations pour dépr. des actifs circulants	- 654	- 39
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 24 706	- 22 622
	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	12 318	11 321
Reprise de financement rattaché à un actif	12 318	11 321

4.9. Résultat financier

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Charges d'intérêts	- 255	- 290
Pertes de change sur opérations financières	- 1	- 8
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	- 157	-
Autres charges financières	-	- 0
Dot. dépr. sur actifs financiers	-	- 1
Charges financières	- 414	- 299

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits sur créances et VMP	10	13
Gains de change sur opérations financières	8	1
Produits de cessions d'immobilisations financières	10	-
Autres produits financiers	242	112
Produits financiers	270	126

4.10. Impôts sur les bénéfices

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts différés	-	- 0
Impôt sur les bénéfices	166	447
Impôts sur les résultats	166	447

4.11. Preuve d'impôt

	31 déc. 2025	-	31 déc. 2024
Résultat consolidé	2 867	-	3 632
Amort de l'écart d'acquisition	-	3	13
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	2 864	-	3 645
Impôts comptabilisés	-	166	447
Résultat net consolidé avant IS	2 698	-	4 092
Réintégrations permanentes	5	-	6
Déductions permanentes	-	-	96
Déficits non activés	800	-	757
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	-	2 988	4 410
Résultat net consolidé après IS	515	-	985
Is au taux normal de 25%	129	-	246
Impôt théorique consolidé	129	-	246
Crédits impôts	-	470	635
Correction d'IS	-	175	58
Impôt consolidé total	- 166	-	447
Taux d'IS effectif	6,16%	-	-10,92%

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Clauses de retour à meilleure fortune accordées	17 204	17 204
Engagements donnés	17 204	17 204

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

en K€	31 déc. 2025	31 déc. 2024
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	57	62
CNEP	4	4
CIDECO	0	0
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	15	14
Honoraires des CAC	77	80

6.2. Effectif moyen

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 484	3 513
CNEP	11	11
CIDECO	31	27
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	24	24
Effectif	3 550	3 575

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos 31/12/2025

I – PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE – ENTITE CONSOLIDANTE

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs évolutions structurantes pour l'Université Clermont Auvergne.

Sur le plan institutionnel, la signature d'une convention de site avec l'Inserm a renforcé les relations avec les organismes nationaux de recherche et contribué à une meilleure coordination des unités mixtes.

L'année a également été marquée par la campagne d'évaluation du HCERES, qui a mobilisé l'ensemble des services de l'établissement et permis de préciser les orientations du prochain cycle contractuel.

Par ailleurs, l'engagement de l'établissement dans l'alliance européenne ARTEMIS s'est poursuivi, traduisant sa volonté de renforcer son positionnement à l'échelle internationale et de développer les coopérations académiques.

En matière de recherche, la dynamique de financement est demeurée soutenue, notamment à travers le dépôt de projets, en particulier dans le cadre de dispositifs européens, ainsi que par une amélioration des conditions de financement de certains contrats.

Enfin, l'exercice se caractérise par le développement des activités des filiales, qui contribuent au transfert de technologie et à la valorisation des résultats de la recherche.

Clermont Auvergne Innovation (CAI) – Filiale

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 99.35 % du capital.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la phase de consolidation définie par le plan stratégique 2023-2027 de Clermont Auvergne Innovation. Il a été marqué par une évolution du cadre de financement, caractérisée par la bascule partielle des financements du SGPI vers des financements ministériels. Les niveaux alloués dans ce nouveau cadre, notamment pour les activités de maturation, restent inférieurs aux besoins identifiés. Le renforcement du Fonds National de Valorisation sur la période

2025-2027 a permis d'assurer une continuité des activités, tout en reportant les enjeux de financement à la période post-2027.

Sur le plan institutionnel, l'année a été marquée par la signature de conventions avec les principaux partenaires académiques, notamment avec l'Université Clermont Auvergne dans le cadre de l'EPE élargi, ainsi qu'avec INRAE. Ces conventions permettent de clarifier les relations entre la société et ses actionnaires et partenaires.

Parallèlement, la gouvernance de la société a évolué avec l'intégration de nouveaux représentants au sein du Conseil d'administration, notamment issus des partenaires académiques et hospitaliers du site.(ENSACF, CHU°et CJP)

L'exercice a également été marqué par la réalisation d'une augmentation de capital de 325 k€, intégralement souscrite par l'Université Clermont Auvergne, venant finaliser le plan de renforcement des fonds propres engagé en 2022 pour un montant global de 2,4 M€.

Enfin, l'exercice se caractérise par des évolutions organisationnelles, notamment en matière de ressources humaines et de structuration interne, avec des recrutements, des départs et une réorganisation de certaines fonctions.

Il se caractérise également par un redémarrage des activités de maturation au second semestre, consécutif à la mise en place des financements correspondants, dont le niveau demeure limité au regard des besoins, nécessitant le recours à des financements complémentaires, notamment le dépôt d'une demande de crédits FEDER pour un montant supérieur à 1 M€, ainsi que par une année particulièrement dynamique dans le domaine de l'entrepreneuriat deeptech.

CIDECO – Filiale

CIDECO (Centre d'Innovation et de Développement pour l'Écoconstruction) est une filiale de l'Université Clermont Auvergne, créée en 2017 afin de valoriser des travaux de recherche issus notamment de l'Institut Pascal.

Constituée sous forme de société de droit privé, détenue par l'établissement, CIDECO s'inscrit dans une logique de transfert de technologie et de valorisation économique des résultats de la recherche. Elle a pour vocation de proposer aux acteurs publics et privés des solutions innovantes issues des avancées scientifiques dans le domaine du génie civil, des matériaux et des structures.

L'activité de la filiale repose principalement sur des prestations d'ingénierie, d'expertise et de diagnostic des ouvrages, incluant notamment l'analyse de l'état des bâtiments et infrastructures, leur instrumentation (capteurs, suivi en temps réel) et la modélisation de leur comportement. Ces approches permettent d'anticiper les dégradations et de mieux gérer le cycle de vie des constructions, dans une optique de performance, de durabilité et de maîtrise des coûts.

Pour rappel, la société CIDECO a obtenu en 2023 le bénéfice du régime fiscal et social du statut de Jeune Entreprise Innovante.

A ce titre, la société bénéficie d'une exonération de la moitié de son impôt sur les sociétés pour l'exercice 2025.

CNEP - Filiale

La filiale CNEP constitue un outil opérationnel de l'Université Clermont Auvergne, dédié à la réalisation de prestations d'études et de recherche appliquée, principalement au service des partenaires industriels.

En 2025, l'activité de la filiale s'est maintenue à un niveau soutenu, avec la réalisation de 357 études pour des industriels, traduisant son ancrage dans le tissu socio-économique et sa capacité à répondre à des besoins opérationnels.

Par ailleurs, CNEP participe à des projets collaboratifs de recherche, avec deux projets actifs sur l'exercice (CompostNet et BioMar), contribuant au développement de partenariats scientifiques et à l'innovation.

L'année est également marquée par un dépôt de brevet portant sur une enceinte à base de LED, illustrant la capacité de la filiale à produire des résultats valorisables en matière de propriété intellectuelle.

Dans ce contexte, l'activité de CNEP s'inscrit dans une logique de transfert de connaissances et de valorisation de la recherche appliquée, en lien avec les besoins des acteurs industriels.

II - PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Entité	Activités	Clôture			Ouverture		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (Entité consolidante) 49, boulevard François Mitterand 63001 CLERMONT-FERRAND	Formation et recherche	Mère	100,0%	100,0%	Mère	100,0%	100,0%
SA CNEP 25, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728	Recherche-développement et autres	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
SAS CIDECO 2, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195	Analyses, essais et inspections techniques	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION 28, place Henri Dunand 63001 CLERMONT-FERRAND SIREN : 793 372 525	Recherche-développement et autres sciences physiques et	IG	99,3%	99,3%	IG	99,3%	99,3%

Entité consolidante

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est un Établissement Public Expérimental (EPE) à caractère scientifique culturel et professionnel créé en 2020 à la suite de l'intégration d'un INP composé de 3 écoles d'ingénieurs (Sigma, Polytech et ISIMA).

Il est membre et chef de file d'une association d'établissements présents sur le site composée de : 5 autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sigma, l'ENSACF, Vetagro Sup, l'ESC et l'ESACM), 4 organismes de recherche (INRA, IRSTEA, CNRS et INSERM) et le CROUS.

Le site rassemble environ 36 000 étudiants.

L'UCA réunit sur une vingtaine de sites :

- 35 500 étudiants dont 5 439 étudiants internationaux et 946 doctorants ;
- Plus de 3 700 personnels, dont 2 082 enseignants-chercheurs et enseignants et 1 641 personnels techniques et administratifs ;
- 36 laboratoires de recherche et 2 unités d'appui à la recherche ;
- 4 ONR partenaires présents sur le site : CNRS, IRD, INRAE, INSERM
- 6 divers autres structures de recherche dont 3 fédérations de recherche.
- 7 campus répartis dans la région auvergnate : Clermont-Ferrand, Aubière, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy ;
- 6 instituts :
 - o Clermont Auvergne INP ;
 - o Institut Universitaire de Technologie (IUT Clermont Auvergne) ;
 - o Institut Droit, Économie, Management ;
 - o Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ;
 - o Institut des Sciences ;
 - o Institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement.
- 5 écoles doctorales ;
- 350 formations ;
- 530 accords de partenariats en Europe et dans le monde.

Filiales intégrées

- **La société CIDECO** a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECO est détenu à 100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.
- **La société CNEP** a été créée en 1987 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CNEP est détenu à 100 % par l'UCA.
- La participation au sein de **la société CAI** (ex SATT GRAND CENTRE), détenu par l'UCA, est passée de 99,28% à 99,35% au cours de l'exercice 2025. Cette augmentation est liée à une augmentation de capital inégalement souscrite par les deux associés de CAI.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2025.

La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

III - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changements de méthode au cours de l'exercice.

IV - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

1. Le compte de résultat consolidé

La ventilation des recettes d'exploitation

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Autres financements publics	36 220	10,4%	35 121	10,2%	1 099	3,1%
Collecte Taxe Apprentissage	523	0,2%	220	0,1%	303	137,4%
Dons et legs	224	0,1%	30	0,0%	195	654,4%
Dotation annuelle du Ministère	269 134	77,4%	266 417	77,6%	2 718	1,0%
Droits universitaires	5 182	1,5%	4 960	1,4%	221	4,5%
Prestations de formation continue et VAE	16 440	4,7%	14 336	4,2%	2 104	14,7%
Prestations de recherche (hors intra groupe)	2 430	0,7%	2 711	0,8%	-281	-10,4%
Prestations diverses	14 110	4,1%	15 451	4,5%	-1 341	-8,7%
Production immobilisée (dont frais de R&D)	590	0,2%	408	0,1%	182	44,6%
Production stockée	107	0,0%	201	0,1%	-94	-46,7%
Produits de la fiscalité affectée	2 409	0,7%	2 409	0,7%	0	0,0%
Reprises des amortissements et transfert de charges	2	0,0%	109	0,0%	-108	-98,6%
Reprises de provisions	200	0,1%	758	0,2%	-557	-73,6%
Produits	347 572	100,0%	343 132	100,0%	4 440	621,7%
Reprises des financements externes de l'actif	12 318	3,5%	11 321	3,3%	998	8,8%
Recettes d'exploitation	359 890	100,0%	354 453	100,0%	5 438	1,5%

La ventilation des recettes d'exploitation par entité

	31 déc. 2025	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	CIDECO	CNEP
Autres financements publics	36 220	34 099	2 021	46	53
Collecte Taxe Apprentissage	523	523	0	0	0
Dons et legs	224	224	0	0	0
Dotation annuelle du Ministère	269 134	269 134	0	0	0
Droits universitaires	5 182	5 182	0	0	0
Prestations de formation continue et VAE	16 440	16 440	0	0	0
Prestations de recherche (hors intra groupe)	2 430	2 430	0	0	0
Prestations diverses	14 110	9 219	751	3 196	943
Production immobilisée (dont frais de R&D)	590	0	419	171	0
Production stockée	107	3	72	0	32
Produits de la fiscalité affectée	2 409	2 409	0	0	0
Reprises des amortissements et transfert de charges	2	2	0	0	0
Reprises de provisions	200	175	25	0	0
Produits	347 572	339 841	3 288	3 413	1 029
Reprises des financements externes de l'actif	12 318	12 291	0	0	28
Recettes d'exploitation par entité	359 890	352 132	3 288	3 413	1 057

Les recettes d'exploitation sont stables d'une année sur l'autre, 359 890 K€ en décembre 2025 et 354 453 K€ en décembre 2024.

Le Groupe affiche des recettes de son exploitation principalement portées par UCA qui représentent la quasi-totalité des ressources. Les principaux postes générant ces recettes sont la dotation ministérielle pour 269 134 K€, les autres financements publics pour 36 220 K€, les prestations de formation continue et VAE pour 16 440 K€, les prestations diverses pour 14 110 K€, les reprises des financements externes de l'actif pour 12 318 K€, quasi-exclusivement gérée par l'UCA.

La structure du Groupe révèle une forte concentration des activités au sein de l'UCA soit 352 132 K€ sur un total de 359 890 K€. Les autres entités ayant des rôles spécifiques et des volumes d'activité plus modestes.

La ventilation des dépenses d'exploitation

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Achats consommés	-	15 266 4,3%	-	18 505 5,2%	3 240	-17,5%
Autres charges de fonctionnement	-	39 567 11,1%	-	43 777 12,2%	4 211	-9,6%
Charges de personnel	-	274 013 76,7%	-	269 950 75,3%	4 062	1,5%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	24 706 6,9%	-	22 622 6,3%	2 083	9,2%
Impôts et taxes	-	(3 498) 1,0%	-	(3 516) 1,0%	18	-0,5%
Dépenses d'exploitation	-	357 049 100,0%	-	358 372 100,0%	1 323	-0,4%

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 357 049 K€, en baisse par rapport à l'année précédente. Les charges de personnel constituent le poste majeur avec 274 013 K€.

La ventilation des dépenses d'exploitation par entité

	31 déc. 2025	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	CIDECO	CNEP
Achats consommés	- 15 266 -	14 319 -	508 -	426 -	13
Autres charges de fonctionnement	- 39 567 -	37 979 -	805 -	674 -	109
Charges de personnel	- 274 013 -	269 113 -	1 738 -	2 266 -	896
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 24 706 -	23 616 -	846 -	181 -	62
Impôts et taxes	- 3 498 -	3 371 -	72 -	27 -	28
Dépenses d'exploitation par entité	- 357 049 -	348 397 -	3 969 -	3 574 -	1 108

L'UCA concentre la majorité des dépenses totales avec 348 397 K€, dont 269 113 K€ de charges de personnel. Les autres entités présentent des volumes nettement plus modestes.

Détails des autres charges de fonctionnement

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Autres services extérieurs	-	2 439 6,2%	-	2 952 16,0%	513	-17,4%
Sous-traitance	-	491 1,2%	-	494 2,7%	2	-0,5%
Redevances de crédit-bail et assimilées	-	17 0,0%	-	2 0,0%	19	-990,3%
Locations immobilières et charges locatives	-	1 976 5,0%	-	1 631 8,8%	345	21,1%
Entretien et réparations	-	5 460 13,8%	-	6 196 33,5%	735	-11,9%
Primes d'assurances	-	364 0,9%	-	392 2,1%	28	-7,2%
Personnel détaché et interimaire	-	1 666 4,2%	-	2 106 11,4%	440	-20,9%
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-	1 186 3,0%	-	1 148 6,2%	38	3,3%
Publicité, publications, relations publiques	-	951 2,4%	-	1 299 7,0%	348	-26,8%
Transport	-	509 1,3%	-	420 2,3%	90	21,4%
Déplacements, missions et réceptions	-	4 412 11,2%	-	5 470 29,6%	1 057	-19,3%
Frais postaux et frais de télécommunications	-	439 1,1%	-	428 2,3%	11	2,5%
Frais bancaires	-	48 0,1%	-	41 0,2%	7	16,8%
Autres charges externes	-	6 715 17,0%	-	7 038 38,0%	323	-4,6%
Valeurs comptables immos incorporelles et corporelles cédées	-	396 1,0%	-	- 0,0%	396	0,0%
Autres charges	-	12 497 31,6%	-	13 937 75,3%	1 441	-10,3%
VNC des titres conso cédés	-	- 0,0%	-	31 0,2%	31	-100,0%
VNC des immo. corp. cédées	-	- 0,0%	-	50 0,3%	50	-100,0%
Autres charges exceptionnelles	-	- 0,0%	-	146 0,8%	146	-100,0%
Autres charges de fonctionnement	-	39 567 100,0%	-	43 777 236,6%	4 211	-9,6%

Les postes les plus impactés dans les charges de fonctionnement entre décembre 2024 et décembre 2025 sont ceux structurant une université.

Les autres charges pour 12 497 K€ avec une variation brute de 1 441 K€, les autres charges externes pour 6 715 K€ et les entretiens et réparations pour 5 460 K€ avec une variation brute de 735 K€.

Ces variations traduisent des ajustements dans la gestion des approvisionnements et du personnel.

Globalement, les charges de fonctionnement ont baissé en variation brute de 4 211 K€.

Détails des charges de personnel

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Rémunérations du personnel	-	162 339 59,2%	-	162 615 60,2%	276	-0,2%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-	110 107 40,2%	-	105 703 39,2%	4 404	4,2%
Autres charges de personnel	-	1 567 0,6%	-	1 632 0,6%	65	-4,0%
Charges de personnel	-	274 013 100,0%	-	269 950 100,0%	4 062	1,5%

Détails des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	-	309 1,3%	-	624 2,8%	315	-50,5%
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	-	23 588 95,5%	-	21 839 96,5%	1 749	8,0%
Dot. aux provisions d'exploitation	-	155 0,6%	-	120 0,5%	35	28,8%
Dotations pour dépr. des actifs circulants	-	654 2,6%	-	39 0,2%	615	1558,4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	24 706 100,0%	-	22 622 100,0%	2 083	9,2%

Le résultat financier

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Produits sur créances et VMP	10	3,6%	13	10,4%	-	3 -26,5%
Gains de change sur opérations financières	8	3,0%	1	0,7%	7	860,9%
Produits de cessions d'immobilisations financières	10	3,6%	-	0,0%	10	0,0%
Autres produits financiers	242	89,9%	112	89,0%	130	116,1%
Produits financiers	270	100,0%	126	100,0%	268	113,9%
Charges d'intérêts	-	255 61,7%	-	290 97,1%	35	-12,0%
Pertes de change sur opérations financières	-	1 0,2%	-	8 2,8%	7	-89,3%
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	157 38,1%	-	0,0%	157	0,0%
Autres charges financières	-	0,0%	-	0,0%	28	62,2%
Dot. dépr. sur actifs financiers	-	0,0%	-	1 0,2%	1	-100,0%
Charges financières	-	414 100,0%	-	299 100,0%	75	38,5%
Résultat financier	-	144 100,0%	-	173 100,0%	193	-16,6%

	31 déc. 2025	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	CIDECO	CNEP
Produits sur créances et VMP	10	10	-	-	-
Gains de change sur opérations financières	8	7	-	-	1
Produits de cessions d'immobilisations financières	10	-	10	-	-
Autres produits financiers	242	109	107	21	6
Produits financiers par entité	270	126	116	21	7
Charges d'intérêts	-	255 -	248 -	6 -	1
Pertes de change sur opérations financières	-	1 -	0	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	157 -	10	-	-
Charges financières par entité	-	414 -	10 -	6 -	1
Résultat financier par entité	-	144 -	106	14	6

Le résultat financier se compose principalement de charges financières liées aux intérêts sur emprunts :

- de l'UCA (intérêts financiers dans le cadre du contrat de partenariat public privé et de l'avance remboursable octroyée par la CDC dans le cadre du dispositif INTRACTING),
- de CIDECO.

L'impôt sur les résultats

	31 déc. 2025	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	CIDECO	CNEP
Impôts et taxes sur rémunérations	-	3 366 -	23 -	21 -	8
Autres impôts et taxes	-	132 -	49 -	7 -	20
Impôts et taxes par entité	-	3 498 -	72 -	27 -	28

Le résultat net du groupe

	31 déc. 2025	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	CIDECO	CNEP
Résultat net par entité	2 870	3 199 -	483	83	72

Les intérêts minoritaires

Pour l'exercice 2025, le résultat des minoritaires est de 3 k€. Ce résultat provient uniquement des minoritaires présents au sein du capital de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION.

2. Le bilan consolidé

Au 31 décembre 2025, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 805,0 M€, dont 350,5 M€ de fonds propres (part du groupe uniquement).

La ventilation des fonds propres par entité

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Financements reçus de l'Etat	127 475	36,4%	132 338	37,9%	4 863	-3,7%
Autres financements reçus	63 099	18,0%	61 275	17,5%	1 825	3,0%
Réserves consolidées	157 026	44,8%	159 368	45,6%	2 343	-1,5%
Résultat de l'exercice	2 870	0,8%	3 629	-1,0%	6 499	-179,1%
Intérêts minoritaires	46	0,0%	52	0,0%	6	-11,8%
Fonds propres	350 516	100,0%	349 404	100,0%	1 112	0,3%

L'augmentation des fonds propres Groupes provient de nouveaux financements reçus pour + 10,5 M€ augmentés par le résultat, part Groupe, pour + 2,9 M€, les reprises de subventions pour – 13,6 M€ et les corrections d'erreurs issues de 2024 pour + 1,3 M€.

L'endettement s'élève au 31/12/2025 à 366,8 M€ ; il est composé principalement des dettes financières de l'UCA qui a inscrit dans ses comptes en 2025, l'avance de l'ANR au titre de la dotation non consommable du PIA ISITE (356,9 M€). Il comprend également le capital restant dû au titre du financement du contrat de partenariat Campus Prometteur (9,4 M€).

La ventilation de la trésorerie par entité

	31 déc. 2025	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	CIDECO	CNEP
Trésorerie active nette	112 444	106 378	4 664	905	497
VMP - Equivalents de trésorerie	459	-	-	309	150
Disponibilités	111 985	106 378	4 664	595	347
Concours bancaires (trésorerie passive)	- 29	29	-	-	-
Trésorerie à court terme par entité	112 415	106 349	4 664	905	497
Trésorerie nette par entité	112 415	106 349	4 664	905	497

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 112,4 M€ contre 107,6 M€ au 1^{er} janvier 2025.

3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le président de l'Université Clermont Auvergne a été réélu en juin 2026 pour un nouveau mandat. Cet événement est sans incidence sur les comptes de l'exercice 2025.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'Université Clermont Auvergne :

L'Université Clermont Auvergne, en tant qu'établissement consolidateur, exerce une activité significative en matière de recherche et développement, caractérisée par une diversification des sources de financement, une structuration multi-niveau des projets et un recours important à des partenariats externes.

Au titre de l'exercice 2025, les financements obtenus dans le cadre des activités de recherche s'élèvent à 12,6 M€ HT au titre des subventions sur projets, auxquels s'ajoutent 1,07 M€ de financements européens. Ces ressources proviennent majoritairement de financeurs nationaux, pour un montant de 5,05 M€, l'Agence Nationale de la Recherche constituant le principal contributeur. L'établissement bénéficie par ailleurs de financements structurants dans le cadre de dispositifs nationaux (notamment Programme France 2030), ainsi que de contributions issues d'organismes publics et privés de recherche.

Les financements d'origine territoriale et européenne représentent une part significative des ressources consolidées, avec 3,86 M€ de subventions, dont une contribution notable du Fonds Européen de Développement Régional. Ces financements permettent le développement d'infrastructures scientifiques, de projets d'innovation ainsi que la conduite de programmes de recherche appliquée dans des domaines stratégiques (énergie, environnement, santé, transition industrielle).

L'activité de recherche se traduit également par le développement de programmes européens et internationaux, générant des ressources dédiées et contribuant à l'intégration de l'établissement dans des réseaux scientifiques internationaux. Les projets financés au titre de ces dispositifs participent à la mutualisation des moyens et à la visibilité du périmètre consolidé.

En parallèle, l'établissement consolidateur développe une activité soutenue de recherche partenariale, matérialisée par la signature de 408 contrats au cours de l'exercice, pour un montant de 6,0 M€ HT (hors conventions spécifiques de reversement). Ces opérations couvrent des collaborations de recherche (49), des conventions CIFRE (19), des prestations de services (31) et des dispositifs de transfert de technologie. Elles traduisent une interaction croissante avec les acteurs économiques et institutionnels.

En matière de diffusion et de valorisation des connaissances, l'établissement a renforcé en 2025 sa politique en faveur de la science ouverte par l'adoption d'une feuille de route structurée, validée par le Conseil d'administration. Cette stratégie est complétée par la participation à des projets structurants tels que **RESO-AURA**, dédié au développement de la diffusion en accès ouvert, et **OSQuAR-UCA**, portant sur l'intégration des principes de science ouverte dans l'évaluation qualitative de la recherche. L'établissement contribue également aux initiatives européennes, notamment à travers sa participation à l'**European Open Science Cloud**, et met en œuvre des actions régulières de formation et de sensibilisation destinées à la communauté scientifique.

Le dispositif UCA PARTNER, intégré au périmètre fonctionnel de la valorisation, contribue à la structuration de ces activités en assurant la gestion des plateformes techniques, la contractualisation des prestations et la valorisation des résultats de la recherche. Il dispose de 45 plateaux regroupés en 7 pôles de compétences.

La filiale CAI est en charge des actions de promotion de ces plateaux techniques.

17 contrats de prestation de service ont été conclus avec des partenaires externes à l'UCA, générant un montant total de 116 029 € HT. 168 prestations internes ont été réalisées, pour un montant de 130 995 euros HT.

En 2025, 1 397 articles ont été publiés et sont disponibles en libre accès. Ce dispositif participe à la génération de produits d'activité via des prestations externes et internes, ainsi qu'à l'optimisation de l'utilisation des équipements scientifiques.

7 Brevets ont été déposés sur l'exercice ce qui porte à 46 leur nombre total depuis 2020.

Dans ce contexte, les activités de recherche et développement participent à la création de ressources externes, à la valorisation des actifs immatériels et au renforcement des capacités d'innovation du périmètre consolidé. Elles s'inscrivent ainsi dans une logique de développement durable des activités scientifiques, en cohérence avec les objectifs stratégiques et financiers de l'établissement.

Source : Rapport Recherche UCA 2025

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2025 se sont élevées en crédit de paiement (CP) à 101,7 M€ et 101 M€ en autorisation d'engagement (AE).

Source : Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine annexé au compte financier 2025

Les principaux risques :

Le rapport sur l'autoévaluation de la recherche réalisée en 2024 fait apparaître certains points de faiblesse :

- La complexité de l'organisation de la recherche et du lien formation-recherche (CIR, labex, fédérations, pôle, Instituts, Fondations, Laboratoires, écoles doctorales...) qui peut nuire à la compréhension.
- Une appropriation de la politique scientifique du site par certains laboratoires encore insuffisante.
- Une compétition entre interdisciplinarité et excellence disciplinaire.
- Une attractivité internationale et un rayonnement encore insuffisants, du fait de la faiblesse en matière de recrutement de chercheurs de haut niveau et de visibilité internationale, des difficultés pour les doctorant.es étranger.es pour obtenir leurs visas rapidement, d'un manque d'initiatives structurées pour attirer des chercheurs étrangers et renforcer l'insertion du site dans les réseaux académiques internationaux et d'une visibilité encore modérée (ERC, Nomination Scientifique, Prix...)
- Un financement trop dépendant des appels à projets (Recherche, PUI, ASDESR, SAPS...) :
Une grande partie des activités de recherche, d'innovation et d'inscription de la science dans la société sur le site repose fortement sur des financements compétitifs sur des durées limitées, ce qui pose un

problème de soutenabilité des dispositifs et des actions à long terme et peut conduire à un certain éparpillement.

- Une difficulté à sécuriser certains projets dans la durée.

La maîtrise des risques :

Afin de soutenir sa politique scientifique interdisciplinaire à l'échelle du site, l'UCA, en tant qu'établissement coordinateur territorial, flèche chaque année une part significative (65%) de la dotation I-SITE CAP 20-25 aux CIR et aux programmes transverses, après présentation et validation devant le directoire élargi de l'Alliance UCA.

Les communautés scientifiques de l'UCA sont également soutenues à travers le budget de la recherche (~10 M€ /an voté chaque année en CR). Le financement de la recherche actuel dépendant largement de la réponse à des appels à projets compétitifs nationaux et internationaux (Région, ANR, Union européenne), la performance de la recherche n'est pas prise en compte dans la répartition des moyens UCA entre les différents domaines disciplinaires.

La structuration macro du budget recherche se décline en trois volets :

- une part consacrée aux dotations récurrentes des laboratoires, des écoles doctorales et des autres structures de recherche (31%);
- une part affectée aux contrats doctoraux (57 %);
- une part dédiée aux actions transverses, qui permettent à l'établissement d'exprimer des priorités de politique scientifique (12%).

Clermont Auvergne Innovation (CAI) : Filiale

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 99.35 % du capital.

L'Université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS Clermont Auvergne Innovation (CAI). Issue du dispositif des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), cette structure s'inscrit dans une évolution vers un modèle intégré de valorisation, d'innovation et de transfert de technologie, en cohérence avec la stratégie portée par le projet CAP 20-25 sur le territoire clermontois.

Dans ce cadre, une convention signée le 7 avril 2022, renouvelée en décembre 2025 pour la période 2026-2031, confie à CAI la mise en œuvre des activités de valorisation des résultats de la recherche, notamment en matière d'exploitation des brevets et licences, ainsi que de commercialisation.

Les activités de recherche et développement de Clermont Auvergne Innovation reposent principalement sur les dispositifs de prématuration et de maturation, qui constituent le cœur du modèle de valorisation des résultats issus de la recherche académique.

En 2025, l'activité de prématuration est en progression, avec 8 projets accompagnés contre 6 en 2024. Cette évolution repose notamment sur le recours aux dispositifs de type Chèque Recherche Innovation à Impact (CR2I), permettant d'intervenir en amont des déclarations d'invention et contribuant à une finalisation plus rapide de celles-ci. L'activité de dépôt de brevet reste relativement basse pour sa part.

L'activité de maturation a redémarré au second semestre 2025, à la suite de la mise en place des financements correspondants. Toutefois, les moyens alloués, estimés à environ 500 k€ par an jusqu'en 2027, demeurent limités au regard des besoins.

Dans ce contexte, l'année 2025 a également été marquée par la mobilisation de financements complémentaires, notamment dans le cadre des programmes FEDER, avec le dépôt d'une demande de subvention FEDER d'un montant supérieur à 1 M€.

Sur le plan financier, ces activités se traduisent notamment par une progression de la production immobilisée, qui s'élève à 419 k€ en 2025 contre 236 k€ en 2024, augmentation liée notamment à l'immobilisation de projets dans le cadre des licences Astéroïde et Tolergyx.

À l'inverse, la production stockée ressort à 72 k€ contre 293 k€ en 2024, traduisant une diminution de la variation du stock de projets en cours sur l'exercice. Parallèlement, le nombre de projets en encours diminue, passant de 59 à 48, tandis que leur valeur totale s'établit à 5 768 k€ contre 5 409 k€ en 2024.

Cette évolution s'explique notamment par la sortie de plusieurs projets de l'actif au cours de l'exercice, liée à leur aboutissement ou à leur arrêt, dont notamment la liquidation judiciaire de la société portant le projet Nutrihéragène.

L'exercice 2025 est par ailleurs caractérisé par une évolution de la structure du chiffre d'affaires, marquée par une diminution des prestations réalisées pour le compte de l'Université Clermont Auvergne dans le cadre du PUI1, et une progression des prestations réalisées auprès du secteur privé.

Par ailleurs, l'année 2025 a également été marquée, en parallèle du redémarrage des activités de maturation, par le développement des Business Units ainsi que par une activité particulièrement dynamique en matière de création de startups Deeptech issues de la recherche.

La Business Unit est un plateau technique universitaire regroupant des équipements de pointe, des experts accessibles, qui propose des prestations sur mesure reposant sur un actif de propriété intellectuelle sur lequel Clermont Auvergne Innovation a investi significativement. CAI accompagne ce plateau à trouver son marché et à tester sa capacité à générer des revenus lui permettant de pérenniser son activité, et d'envisager la création d'une Startup Deeptech.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par le lancement ou la poursuite de projets structurants, notamment dans le cadre de dispositifs portés avec des partenaires du site.

Les principaux risques :

L'exercice 2025 met en évidence plusieurs risques financiers.

La société a bénéficié de plusieurs abandons de créances pour un montant total de 17.2 M€, de la part de l'EPIC Bpifrance lorsque celui-ci était actionnaire. Ces abandons de créances sont conditionnés à l'application d'une clause de retour à meilleur fortune. Cette clause trouvera à s'appliquer lors de la réalisation d'un bénéfice net fiscal au cours de trois exercices sociaux consécutifs et interviendra après constatation du bénéfice net fiscal du troisième exercice, à hauteur de 50% de ce bénéfice net fiscal.

L'EPIC BPI est sorti du capital, mais la clause de retour à meilleure fortune subsiste et les conditions de retour à meilleure fortune restent inchangées.

Le second risque concerne le financement des activités de maturation, dont le niveau, estimé à environ 500 k€ par an jusqu'en 2027, demeure inférieur aux besoins identifiés.

La société est également exposée à un risque lié à l'évolution des financements publics, comme en témoigne la diminution significative des prestations réalisées dans le cadre du PUI1, qui passent de 503,5 k€ en 2024 à 183,5 k€ en 2025.

Parallèlement, les subventions d'exploitation s'élèvent à 2 021 k€ en 2025 contre 1 232 k€ en 2024, en forte progression sur l'exercice, principalement sous l'effet de l'augmentation des financements de l'ANR, notamment dans le cadre du PUI2. Cette évolution vient partiellement compenser la baisse des prestations liées au PUI1 et illustre la sensibilité du modèle de financement de la société aux dispositifs publics.

Le chiffre d'affaires de la société s'établit à 1 066,9 k€ en 2025 contre 1342,9 k€ en 2024, en retrait sur l'exercice, malgré une progression de certaines activités, notamment dans les prestations d'incubation, et de certaines opérations de transfert.

Le modèle économique demeure par ailleurs soumis aux risques inhérents aux projets de valorisation, notamment en raison du taux de projets n'aboutissant pas et étant arrêtés en cours de développement, comme en témoigne la sortie de plusieurs projets de l'actif au cours de l'exercice, dont le projet Nutrithérage (liquidation judiciaire).

Enfin, une part des produits de la société correspond à des éléments ne générant pas de trésorerie immédiate, notamment la production immobilisée ainsi que les prises de participation dans des sociétés issues des projets accompagnés, dont certaines peuvent faire l'objet de dépréciations ou de sorties.

Ces éléments conduisent à porter une attention particulière aux équilibres financiers de la société.

La maîtrise des risques :

Afin de faire face à ces risques, Clermont Auvergne Innovation met en œuvre plusieurs actions.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche visant à renforcer la sécurisation des flux financiers, en cohérence avec les principaux risques identifiés, notamment en matière de financement des activités, de valorisation des projets et d'évolution des dispositifs publics.

CAI a engagé des démarches visant à mobiliser des financements complémentaires, notamment dans le cadre des programmes FEDER et des Stratégies Nationales d'Accélération (SNA) de France 2030, afin de compléter les dispositifs existants.

Elle poursuit également le développement de ses activités génératrices de chiffre d'affaires, notamment à travers les prestations d'incubation ainsi que certaines opérations de transfert.

Par ailleurs, CAI assure un suivi des projets de prématuration et de maturation ainsi que des encours associés.

Ces éléments impliquent un suivi des charges en lien avec l'évolution de l'activité.

Depuis 2024, un travail collaboratif entre les services de l'Université Clermont Auvergne et de Clermont Auvergne Innovation a été engagé en matière de contrôle interne des flux financiers. Ce travail, poursuivi en 2025, a donné lieu à une présentation des domaines d'intervention de la filiale, accompagnée d'une analyse des flux administratifs et financiers entre l'UCA et CAI sur plusieurs thématiques, notamment les appels à projets, les activités de maturation, les dépôts de brevets, la création d'entreprises et les plateformes techniques.

Dans le cadre de sa démarche de certification qualité, CAI met en œuvre plusieurs dispositifs d'analyse des risques, couvrant à la fois l'ensemble de ses activités et certains processus spécifiques, notamment les processus financiers, l'analyse des risques fournisseurs et la gestion des risques liés aux systèmes d'information et aux données.

Par ailleurs, des indicateurs qualité font l'objet d'un suivi régulier et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en œuvre d'actions correctives lorsque les objectifs définis ne sont pas atteints.

CIDECO :

Les projets R&D immobilisés en 2025 sont les suivants :

-SHM : Monitoring des structures : 151,8 k€ ; il permet d'identifier l'état de dégradation des structures et des ouvrages en service à partir des résultats d'auscultations au moyen de contrôles visuels et d'essais non destructifs et destructifs.

-Gpbim : Gestion du patrimoine : 16,7 K€ ; système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.

-MAT : Béton Précontraint : 4,2 K€ ; il permet l'optimisation de la conception des ouvrages BP.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société et portés à l'actif au 31 décembre 2025 s'élèvent à 799 K€ ; au 31/12/2025, leur valeur nette comptable s'élève à 298 K€.

Son chiffre d'affaires dans les comptes du groupe s'élève à 3,2 M€. Il est en augmentation depuis 2021 (+164 k€ par rapport à 2024) ; il permet de dégager un résultat net comptable positif + 82,8 K€.

La filiale a comptabilisé un crédit impôt recherche de 226,2 K€ en 2025.

Les activités de recherche et développement se sont poursuivies en 2025 dans le cadre du projet SISSO, inscrit dans le plan France 2030, visant le développement de solutions de diagnostic vibratoire des structures.

Au cours de l'exercice, un brevet a été déposé et accepté, et la marque « VibraDiag » a été enregistrée.

Les travaux engagés dans le cadre du projet couvrent trois axes principaux :

- la pré-industrialisation,
- l'exploration de nouvelles typologies d'ouvrages
- et le développement d'une offre commerciale.

Ces axes ont connu des avancées significatives sur l'exercice, tout en faisant l'objet de travaux complémentaires.

Sur le volet de la pré-industrialisation, les développements ont notamment porté sur l'adaptation des capteurs et sur la mise au point de nouvelles approches de traitement des données. Les travaux relatifs au paramétrage des algorithmes se poursuivent.

Concernant les applications, la solution a été mise en œuvre sur plusieurs typologies d'ouvrages, notamment des ponts à poutres en béton précontraint (Caderousse (84)), des ponts en arc (Vigouroux (15)) et des ponts en voûte maçonnée (Lyon (69)).

Par ailleurs, un projet relatif à un pont suspendu situé à Coudes (63) est en cours d'étude, en vue d'une instrumentation dans les prochains mois.

En matière de développement commercial, des études de marché et des actions de prospection ont été menées. Toutefois, l'acceptabilité de la solution par certains donneurs d'ordre constitue un facteur pouvant ralentir sa diffusion.

L'exercice a également été marqué par la mise en service d'un dispositif d'instrumentation sur le site d'activités culturelles et sportives Antarès, au Mans, comprenant l'installation de 132 capteurs associés à une plateforme de surveillance en temps réel.

Par ailleurs, les activités de recherche ont été renforcées par le recrutement d'un docteur ingénieur spécialisé dans le domaine des mesures par ultrasons et de l'analyse vibratoire. Les travaux engagés portent notamment sur l'automatisation des procédures d'analyse des données et la mise en place d'un dispositif de validation comparatif.

Enfin, le chiffre d'affaires de la société s'inscrit dans une trajectoire de croissance continue sur la période 2020–2025, traduisant le développement de son activité.

Les principaux risques :

L'activité de la société est exposée à des risques liés à l'évolution de son environnement de marché, notamment dans un contexte caractérisé par une possible décroissance de la demande sur certains segments.

Par ailleurs, le développement commercial des solutions proposées peut être affecté par des difficultés de commercialisation, liées notamment à l'acceptabilité des solutions innovantes et aux cycles d'adoption propres à ce type d'activité.

Le modèle économique de la société repose principalement sur ses activités de prestations de services, qui constituent l'essentiel de ses produits. À ce titre, son niveau d'activité demeure directement dépendant de la capacité à maintenir et développer ce chiffre d'affaires.

En parallèle, les activités de recherche et développement, dont une partie est immobilisée, impliquent un niveau d'incertitude quant à la valorisation effective des projets engagés.

Enfin, si la part des financements publics directs, notamment les subventions d'exploitation, demeure limitée, le crédit d'impôt recherche constitue un dispositif significatif de soutien aux activités de recherche et développement. Toute évolution des règles applicables ou des modalités de calcul de ce dispositif est susceptible d'affecter l'équilibre financier de la société.

La maîtrise des risques :

La maîtrise des risques repose principalement sur le suivi des activités et des principaux postes financiers de la société.

Les projets de recherche et développement ainsi que les actifs associés font l'objet d'un suivi, notamment dans le cadre de leur comptabilisation et de leur amortissement.

Par ailleurs, les principaux postes de l'actif, en particulier les créances clients, font l'objet d'un suivi, incluant le cas échéant la constatation de dépréciations.

Ces éléments contribuent à l'encadrement des risques identifiés.

CNEP - filiale

En 2025, l'activité de recherche et développement de la filiale CNEP s'est maintenue à un niveau soutenu, avec la réalisation de 357 études pour le compte de partenaires industriels, confirmant son positionnement en tant qu'acteur de la recherche appliquée et du transfert de technologie.

Par ailleurs, la filiale a poursuivi son engagement dans des projets collaboratifs, avec deux programmes actifs au cours de l'exercice (CompostNet et BioMar), contribuant au développement de solutions innovantes dans le domaine des matériaux. L'année 2025 a également été marquée par le dépôt d'un brevet relatif à une enceinte à base de LED, illustrant la capacité de CNEP à générer des résultats valorisables en matière de propriété intellectuelle.

Le CNEP a par ailleurs contribué à la formation par la recherche en accueillant un étudiant en stage de niveau Master 2 en chimie, participant à des travaux portant sur les membranes conductrices de protons.

Les principaux risques :

Sur le plan financier, l'exposition au risque client demeure limitée, malgré la situation de sauvegarde concernant l'un des clients, dont l'impact est jugé non significatif.

Les perspectives d'activité apparaissent favorables, portées notamment par une légère croissance du chiffre d'affaires, une évolution maîtrisée de la masse salariale liée au renouvellement des effectifs, ainsi que par le développement de nouveaux projets d'innovation, notamment dans le domaine des enceintes de photovieillissement.

La maîtrise des risques :

Enfin, dans une logique de maîtrise des risques et de sécurisation de son activité, la filiale poursuit une stratégie de diversification, en développant notamment des prestations d'expertise en analyse de dommages, contribuant ainsi à renforcer la résilience de son modèle économique.

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, la société applique un dispositif de maîtrise des risques.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1 - UCA

Les deux projets stratégiques pour l'activité de la recherche sont les suivants :

- Le PUI CAP I-TERR (Clermont Auvergne Project Innovation et Territoires): il vise à renforcer l'activité partenariale du site et la création de start-ups deeptech issues ou liées à la Recherche.
- L'alliance universitaire européenne ARTEMIS (Alliance for Regional Transition, Equality, Mobility, Inclusion, Sustainability), qui a obtenu le statut d'université européenne par la Commission européenne en juin 2024.

Le projet ARTEMIS constitue un levier stratégique et structurant majeur pour l'internationalisation du site. Dédiée aux enjeux de mobilité et de transition territoriale, l'université européenne labellisée pour une durée de 4 ans (2024–2028), comprend notamment un Work Package dédié à la recherche et un autre à l'innovation, en lien étroit avec les thématiques des Centres Internationaux de Recherche de l'UCA. Il comprend 8 établissements d'enseignement supérieur européens (France, Grèce, Italie, Roumanie, Belgique, Estonie, Allemagne, Norvège), ainsi que 2 Universités ukrainiennes et 80 partenaires associés issus de l'écosystème territorial et économique.

L'Université européenne ARTEMIS s'inscrit pleinement dans la stratégie d'établissement du site clermontois et constitue un catalyseur de coopération européenne. Il pose ainsi les bases d'un réseau structuré, pérenne et multidisciplinaire pour les années à venir qu'il conviendra de mobiliser pleinement autour des activités de recherche et d'innovation.

Sur le plan financier, l'université a mis en place un plan d'économie budgétaire qui devrait permettre de limiter la hausse de la masse salariale, de réduire les dépenses de fonctionnement, d'augmenter ses ressources propres et de revoir sa stratégie immobilière.

L'année 2026 sera consacrée à la sortie de l'expérimentation de l'EPE et à la mise en place du Grand Etablissement en application de l'article L717-1 du code de l'éducation.

2 - CAI

Clermont Auvergne Innovation poursuivra la mise en œuvre de ses activités de valorisation dans la continuité des orientations définies dans son plan stratégique 2023-2027 et des évolutions engagées en 2025.

À court terme, les perspectives s'inscrivent notamment dans la poursuite de la structuration de l'écosystème, en particulier à travers la finalisation et la mise en œuvre des conventions avec les partenaires académiques et institutionnels. À ce titre, l'année 2026 devrait notamment être marquée

par la finalisation de conventions avec le Centre Hospitalier Universitaire, le Centre Jean Perrin, les organismes nationaux de recherche ainsi que VetAgro Sup.

Les orientations de la société s'inscrivent dans une démarche de consolidation progressive de son modèle économique, reposant notamment sur le développement du chiffre d'affaires, la poursuite du développement des partenariats et la diversification des sources de revenus.

Cette évolution s'appuie également sur le développement des activités existantes, notamment en matière de prestations d'incubation, d'activités de transfert et de dispositifs partenariaux, ainsi que sur la poursuite des initiatives engagées dans le cadre des dispositifs d'innovation et de valorisation.

Les perspectives d'activité demeurent étroitement liées aux modalités de financement des dispositifs publics, notamment en matière de soutien à la maturation des projets, dont le niveau reste, à date, fixé à environ 500 k€ annuels jusqu'en 2027. Le niveau d'activité futur demeure ainsi dépendant de l'évolution de ces financements ainsi que de la capacité à mobiliser des ressources complémentaires.

Par ailleurs, la société s'inscrit dans une dynamique d'amélioration progressive de la structuration de ses activités, incluant notamment une évolution des modalités de fonctionnement, en particulier en matière de frais de gestion, dans le cadre de l'adaptation de son modèle économique.

À moyen terme, les perspectives demeurent liées à la capacité de la société à renouveler et développer son portefeuille de projets issus de la recherche, ainsi qu'à accompagner leur progression vers des phases de valorisation économique, dans un contexte caractérisé par un taux d'attrition inhérent à ce type d'activités. Enfin, la préparation des échéances de financement à l'horizon post-2027 constitue un enjeu structurant pour l'évolution du modèle économique de la société.

3 -CIDECO

L'année 2026 s'inscrit dans un environnement économique incertain, dans la continuité des tendances observées en 2025, marqué notamment par le contexte politique incertain, la contrainte sur les budgets des collectivités et les difficultés du secteur de la construction, ainsi que par un contexte d'incertitudes politiques aux niveaux national et international.

Dans ce contexte, la poursuite de la dynamique de croissance de la société constitue un enjeu pour l'exercice à venir.

CIDECO entend poursuivre le développement de son activité, en particulier dans le domaine du monitoring des structures, qui constitue un axe central de son positionnement. Les investissements engagés en 2025 devraient être maintenus, avec une attention particulière portée au développement commercial.

Les perspectives d'activité portent notamment sur les secteurs du monitoring vibratoire des structures et du diagnostic des ouvrages d'art, pour lesquels des marges de progression ont été identifiées.

Dans ce cadre, la société s'inscrit dans une démarche de développement de son portefeuille de projets, notamment sur ces segments d'activité.

4 – CNEP

Ses perspectives sont les suivantes :

- Environnementale : Le remplacement de la toiture du hall permettra de réduire la consommation de gaz en période hivernale et de limiter les surchauffes en été. Par ailleurs, le projet de nouvelle enceinte vise, à moyen terme, à optimiser la consommation électrique liée aux processus.
- Numérique : L'ERP en place répond aux besoins opérationnels actuels et l'organisation est prête à intégrer la facturation électronique. Les actions de marketing digital sont également développées. Les perspectives offertes par l'intelligence artificielle feront l'objet d'une attention particulière, notamment au regard des enjeux de confidentialité des données.
- Commerciale : Des partenariats ont été renforcés avec des entreprises de premier plan. Parallèlement, la diversification des activités se poursuit, notamment à travers le développement de prestations d'expertise en analyse de dommages.

La filiale prévoit une réduction de sa masse salariale suite à trois départs en retraite. Son business plan prévoit une hausse de son chiffre d'affaires et de son résultat en 2026 et en 2027 avec le maintien d'un résultat positif.

A noter : un changement de Président Directeur Général interviendra en octobre 2026